

Vendredi 25 novembre 2011
Saint-Lô Agglomération

Membres de la CLE présents ou représentés :

Collège des élus :

Étaient présents :

Madame BIHEL Annie, conseillère régionale de Basse-Normandie,
Monsieur BOEM Lucien, conseiller général du canton de St-Jean-de-Daye
Monsieur BOULLOT François, maire-adjoint de la ville de Saint Lô,
Monsieur CHENEL Fernand, maire de Truttemer-le-Petit,
Monsieur CLAVREUL Christian, maire de Sainte Marie-Laumont,
Monsieur CORDON Yves, président du SPEP de la Sienne,
Madame DESMOTTES Nicole, déléguée de la communauté de communes de Vire,
Monsieur DIGARD François, maire de Saint-Lô, président du SDSE,
Monsieur EUDES Alain, délégué à la communauté de communes de Torigni-sur-Vire,
Monsieur FAUVEL Jean, maire de Neuilly-la-Forêt,
Monsieur GERMAIN Stéphane, délégué de la communauté de communes du canton de Canisy,
Monsieur GOSSÉLIN Philippe, président de la communauté de communes de Marigny, vice-président du PNRMCB¹,
Monsieur JORET Daniel, vice-président du syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur METTE Paul, vice-président de la communauté de communes de Vire,
Monsieur MICARD Blaise, maire-adjoint de Landelles-et-Coupigny
Monsieur PAIN Dominique, président du syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur PERIER Christian, délégué à la communauté de communes de l'Elle,
Monsieur PINEL Roland, président du SIAEP de Saint Clair-sur-Elle.

Était représenté :

Monsieur COUSIN Jean-Yves, député-maire de Vire, par monsieur LEMARCHAND, maire-adjoint

Étaient excusés :

Monsieur de BEAUCOUDRAY Michel, président de la communauté de communes de Tessy-sur-Vire,
Monsieur BEAUFILS Gilles, conseiller général du canton de Tessy-sur-Vire,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de la communauté de communes de la région de Daye,

Collège des usagers :

Étaient présents :

Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire,
Monsieur GERARD Paul, président de la fédération du calvados pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,

Étaient représentés :

Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Manche par monsieur LECLER Eric, délégué,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Calvados par monsieur HERMAN Antoine, technicien,
Monsieur le président du GRAPE (groupement régional des associations pour l'environnement) par monsieur HORN Michel,
Monsieur le président de l'AEF (électricité autonome française) par monsieur LEGER Jacques,

Était excusé :

Monsieur COSTARD Joseph, président de la section régionale conchylicole Normandie-Mer du Nord,
Monsieur DESDEVISES Albert, président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Monsieur JULIENNE, président du comité départemental du tourisme de la Manche,

Collège de l'Etat :

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie représenté par monsieur GRESSELIN Frédéric,
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, représenté par monsieur BRUN Rémy, responsable de la MISE,

Était représenté :

¹ PNRMCB : parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Monsieur BERNE André, directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie - Agence de l'eau Seine-Normandie par madame Isabelle LE GRAND,

Était excusé :

Monsieur SARRAZA Manuel, DREAL,

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados,

Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie – délégation de la Manche.

Etaient également présents :

Monsieur CHEREAU Loïc, CEN de Basse-Normandie,

Madame LEGENDRE Stéphanie, syndicat mixte du Val de Vire,

Monsieur MONTORI Jérôme, responsable pôle eau et assainissement, ville de Vire.

Collège	Membres	Présents ou représentés
Collectivités et établissements publics locaux	32	19
Usagers	16	6
Etat et établissements publics	11	3
Total	59	28

Le 25 novembre 2011 à 14h30, la sixième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue dans les locaux de Saint-Lô Agglomération, sous la présidence de Monsieur Philippe GOSELIN, président de la CLE.

Le président présente l'ordre du jour :

1. Zones humides et biodiversité :
 - Résultats de l'étude biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides,
 - Etat d'avancement des réflexions « agriculture et zones humides ».
2. Question diverse : délibération du SDSL sur les seuils de la Vire moyenne.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 7 octobre 2011

Philippe GOSELIN, en réponse à la question de Patrice PINEL, précise que le rapport « indice anguille 2010 » évoqué lors de la précédente réunion n'a pas encore été diffusé. Il sera mis en ligne sur le site du SAGE dès validation définitive par les services compétents.

Michel HORN demande à ce que la référence aux « 60 000 ouvrages en France » soit supprimée de sa intervention.

Le compte-rendu intégrant ses remarques est approuvé.

Bilan de l'exposition « La Vire hier, aujourd'hui, demain » à Tessy-sur-Vire

Avant d'engager l'ordre du jour, Philippe GOSSELIN souhaite présenter le bilan de l'exposition qui a été inaugurée le 3 novembre à 18h30 à Tessy-sur-Vire en présence de nombreux élus locaux.

Ouverte pendant 3 semaines, l'exposition s'est accompagnée d'une conférence et de deux visites guidées animées par Benoît CANU sur le thème de l'évolution du patrimoine et des aménagements au fil des siècles.

La fréquentation a été très satisfaisante avec 110 personnes à l'exposition, et 6 classes du CP au CM2 (soit 125 enfants). La conférence et les visites guidées ont regroupé 40 personnes.

L'exposition est proposée à toute collectivité du bassin intéressée.

I. Biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides :

Présentation de Loïc Chéreau – Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Basse-Normandie

A ce jour, les éléments d'état des lieux se sont concentrés sur la connaissance des poissons des eaux courantes du bassin (surtout migrateurs), en méconnaissant la biodiversité (commune et remarquable) liée aux autres groupes (oiseaux, mammifères, amphibiens, invertébrés, insectes...) et autres milieux aquatiques (zones humides, tourbières...).

Certaines espèces sont pourtant d'excellents « indicateurs » de l'état de santé des milieux humides et aquatiques essentiels dans le fonctionnement hydrologique du bassin versant.

Il faut rappeler que le « bon état 2015 » sera apprécié sur la diversité des peuplements biologiques (algues, diatomées, poissons) et que la préservation de la biodiversité est un objectif fixé par le SDAGE.

Un « inventaire » a été réalisé en 2010 par le SMVV (Marie BUNEL) avec l'appui « scientifique » de Loïc Chéreau du conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie (financement Agence de l'eau, Région).

L'étude a permis d'identifier **45 espèces « remarquables »** présentes sur le bassin, 13 espèces « complémentaires » et 48 espèces « potentielles » susceptibles de (re)coloniser le bassin de la Vire si elles y trouvaient les milieux propices à leur développement. A ces espèces ont été associés **11 grands types de milieux** susceptibles de les abriter.

Quelques-unes des 45 espèces remarquables :

- Flore : latine à 6 étamines (eaux stagnantes), vulpin bulbeux (des prairies humides arrière-littoral), potamot noueux (eaux courantes) ... ;
- Oiseaux : martin-pêcheur (eaux courantes) hibou des marais (marais arrière-littoral et polders), cigogne noire (nid en milieu forestier et zones humides proches)...
- Mammifères : Crossope aquatique (eaux courantes et stagnantes), campagnol amphibie, barbastelle d'Europe... ;
- Amphibiens : rainette verte, crapaud accoucheur, triton crêté... ;
- Insectes : Criquet ensanglanté, papillon miroir, agrion de mercure...

Parmi les 11 types de milieux humides recensés sur le bassin de la Vire, les eaux stagnantes, les prairies humides et marais, et les eaux courantes sont les 3 milieux qui accueillent la plus grande diversité d'espèces remarquables.

La préservation des espèces remarquables, passe par celle de leurs habitats, qui correspondent à l'échelle pertinente de travail.

Il est difficile d'évaluer l'écart entre l'état actuel et le « bon état » du bassin en termes de biodiversité. Même si nous manquons de données précises localement, nous savons que les dernières décennies constituent une phase majeure de disparition d'espèces. La grenouille rousse est en nette déclin en Basse-Normandie. La moitié des papillons de jours de la forêt de Cerisy a disparu.

Il est nécessaire de renforcer les connaissances sur le potentiel du bassin pour mieux fixer les objectifs à atteindre.

Lucien BOEM regrette que la flore soit si faiblement représentée dans l'étude. Loïc CHEREAU rappelle que 90% des espèces sont des insectes, tous les autres groupes représentent les 10% restant. Sur les 45 espèces remarquables du bassin 10 sont des plantes. L'étude n'a pas travaillé sur le ratio de représentativité mais sur le poids des menaces et avec pragmatisme (en écartant les espèces pour lesquelles aucune action n'était envisageable localement).

Par ailleurs, le Conservatoire botanique de Brest travaille actuellement à l'identification des espèces floristiques indicatrices des zones humides.

Le SDAGE identifie déjà la biodiversité comme objectif. La DCE impose la non-dégradation des milieux. L'identification de la biodiversité comme enjeu du SAGE n'est donc pas une contrainte supplémentaire mais une reconnaissance locale des enjeux nationaux.

En revanche, la CLE doit se prononcer sur le choix des mesures qu'elle souhaite voir mises en œuvre localement pour ne pas laisser s'appauvrir davantage le territoire.

- ➔ La CLE approuve la proposition du président d'identifier la biodiversité comme un enjeu du SAGE de la Vire et de l'intégrer dès maintenant dans ses réflexions...
- ➔ Une liste de mesures concrètes de reconquête de la biodiversité sera proposée afin d'en évaluer la faisabilité.

II. Les zones humides du bassin de la Vire

Présentation de Frédéric GRESSELIN – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie

Frédéric GRESSELIN présente la méthode d'élaboration des atlas « territoires humides » et « corridors humides » de la DREAL.

Les zones humides occupent 8% du bassin de la Vire soit 163 km². Elles sont situées principalement au nord et au sud du bassin, où elles occupent respectivement 15% et 9% du territoire.

Sur l'ensemble du bassin, la part des zones humides (rapport territoires humides/corridors humides) disparues est de 75%.

Toutefois, la forte vocation d'élevage du bassin a permis de préserver une partie des zones humides, même si elles représentent un handicap pour l'activité agricole.

Les enjeux liés aux zones humides

Les enjeux sont majeurs : épuration des eaux (dénitrification), stockage des eaux, soutien d'étiage biodiversité.

En cas de poursuite de la disparition de ces « stations d'épuration naturelles », la collectivité devra investir davantage dans les infrastructures. Les activités nécessitant une bonne qualité d'eau seront fragilisées (eau potable, conchyliculture, activités nautiques...)

Les zones humides de la basse Vire sont situées sur les grandes trajectoires de migration. Elles contribuent aux équilibres mondiaux.

Enfin, les zones humides positionnées à l'émergence des aquifères constituent des « bouchons » qui évitent leur vidange trop rapide. Or, le bassin de la Vire dispose de réserves d'eau souterraine limitées. Les arènes granitiques de Vire (15% du territoire) jouent un rôle primordial dans le soutien des débits de la Vire moyenne en période d'étiage (45% des débits au printemps 2011).

Changement climatique

Les observations et mesures effectuées ces dernières années ont levé le doute sur l'existence ou non d'un « réchauffement climatique ».

Les modélisations réalisées par Météo-France montrent que même dans les scénarios les plus optimistes le réchauffement se fera nettement sentir sur le sud de la Basse-Normandie (Orne) et concernera le sud du bassin de la Vire jusqu'à St-Lô.

Le niveau moyen de la mer sera affecté par ce réchauffement. On assiste déjà à l'adaptation du cycle des végétaux.

Les sols du massif armoricain sont susceptibles de s'assécher. Les inondations seront plus fréquentes. Les systèmes de drainage des polders perdront en capacité. Les territoires de la basse Vire se retrouveront sous le niveau de la mer.

Prendre de conscience de ces évolutions permettra d'éviter des erreurs d'aménagement que devront gérer nos successeurs : le drainage, les constructions en zones humides seront des handicaps dans l'avenir.

Remarques et questions

Jacques LEGER s'interroge sur l'impact de l'abaissement des biefs sur les zones humides : L'abaissement du niveau d'eau dans le bief aura un impact sur les zones humides situées en amont mais la perte de biodiversité sera compensée par une diversification des espèces piscicoles.

Paul METTE constate qu'à la suite des drainages et des curages, la recharge des petites nappes amont ne se fait plus comme autrefois. Les débits des cours d'eau varient très rapidement après les précipitations.

Pour Michel HORN, les zones humides de la Dathée doivent absolument être conservées.

Philippe GOSSELIN précise qu'une réflexion pour la préservation des zones humides est entreprise avec la profession agricole. Qu'elle sera menée de manière identique avec les collectivités, sachant que le Grenelle impose de toute façon de nouvelles obligations.

Michel HORN demande à ce qu'un travail soit engagé sur les économies d'eau dont il a été peu question pour l'instant. Pour Eric LECLERC, dans ce contexte de réchauffement climatique, des priorités d'usage doivent être définies afin d'éviter des investissements coûteux et inutiles.

François DIGARD déplore le catastrophisme qui transparaît dans l'exposé de la DREAL, à l'heure où la priorité est à la recherche de la croissance. Le SCoT affirme des ambitions qu'il faut se donner les moyens de réaliser. C'est au SAGE d'intégrer les ambitions du SCoT et non l'inverse.

Pour Philippe GOSELIN le développement urbain tel qu'il a été pratiqué pendant 40 ans ne peut pas se poursuivre. Le bon sens est à une gestion économe de l'espace, de l'eau et des énergies. Certains pays pauvres en eau sont capables de productions impressionnantes grâce à des systèmes de goutte-à-goutte. Nous pouvons nous adapter tout en restant performant.

Yves CORDON gère les captages de Campeaux. Il constate une baisse régulière et significative des débits depuis 2010. En observant les suivis depuis 2005, il constate une grande variabilité avec des périodes d'augmentation très forte puis de baisse. Mais rien de constant. La seule constante est la baisse légère de la consommation depuis plusieurs années.

- ➔ La CLE approuve la proposition du président d'identifier les zones humides de la basse-Vire et les petites zones humides « ordinaires » du bassin comme un enjeu majeur du SAGE de la Vire.
- ➔ Les actions en faveur de leur préservation seront intégrées aux scénarios présentés à la CLE.

III. Question diverse : délibération du SDSL relative à l'aménagement des seuils de la Vire moyenne

François DIGARD fait lecture du projet de délibération validé par le bureau et soumis au prochain comité syndical du SDSL.

Quelques remarques sont apportées :

- Ce n'est pas la DCE mais le SDAGE qui impose l'atteinte du bon état en 2021 sur la Vire moyenne,
- Le terme « aménagement » utilisé pour plusieurs ouvrages est équivoque.

Isabelle LE GRAND précise qu'aménager ne veut pas dire effacer mais abaisser. Les taux d'aide de l'agence de l'eau sont d'ailleurs différents. L'abaissement a plusieurs avantages, il permet de :

- réduire le dénivelé et les coûts des passes à poissons...,
- réduire le volume de la masse d'eau et donc les risques d'eutrophisation,
- de retrouver des écoulements naturels selon les cas sur l'amont des biefs.

L'effacement a un intérêt environnemental plus fort et plus durable, c'est pourquoi il est aidé de façon préférentielle dans le 9^{ème} programme.

Rémy BRUN propose que cette position constitue un des scénarios à étudier. Philippe GOSELIN considère qu'il est normal que le propriétaire de la Vire et des ouvrages se positionne et retient cette proposition.

Philippe GOSELIN remercie les membres de la CLE et clôt la séance.

Le président de la CLE, Philippe GOSELIN.